Jura bernois.Bienne

Notre région est ambitieuse et en plein boom ; elle doit mobiliser ses forces pour être connue et reconnue.

Aux élections cantonales du 27 mars 2022 la population de notre région élira ses représentants :

- Au Grand Conseil (12 sièges pour le Jura bernois et 4 sièges pour les francophones de Bienne-Seeland, cumuls possibles)
- Au Conseil du Jura bernois (24 sièges, cumuls possibles)
- Au Conseil-exécutif (7 sièges, cumul interdit)

Chères électrices et chers électeurs, allez toutes et tous voter pour une représentation politique forte de notre région !

www.jb-b.ch

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Elections cantonales du 27 mars 2022 – Création d'un baromètre électoral

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Comme vous avez pu le voir dans la presse, l'Association Jura bernois.Bienne (Jb.B) lance une action destinée à améliorer la participation des électrices et des électeurs du Jura bernois lors des élections cantonales du 27 mars 2022. Notre région a besoin d'être représentée, tant au Grand Conseil, qu'au Conseil du Jura bernois, de même qu'au Conseil-exécutif.

La participation d'il y a 4 ans était extrêmement faible dans l'ensemble du Jura bernois et particulièrement à La Neuveville.

Pour tenter de mobiliser plus de personnes pour voter, cette association a créé un "baromètre électoral". Concrètement, la population pourra connaître chaque jour la participation neuvevilloise et créer ainsi une saine émulation pour encourager à voter des personnes qui ne l'auraient pas fait.

Pour La Neuveville, ce baromètre électoral est consultable sur le site Internet communal. Pour cela, il suffit de se rendre sur la page d'accueil (www.laneuveville.ch), sous la rubrique Accès direct", puis de cliquer sur "Baromètre électoral".

Les élections cantonales sont l'occasion d'élire nos représentantes et nos représentants pour qu'ils défendent nos intérêts. Il faut la saisir.

Nous vous invitons ainsi toutes et toutes à aller voter et à encourager les autres électrices et électeurs à en faire de même, au besoin en utilisant ce nouvel outil qu'est le "baromètre électoral".

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Police cantonale à La Neuveville 031 638 88 60

Depuis le 1er octobre 2019, le poste de police n'est plus ouvert en permanence

Avis de construction

Requérante : Madame Corina Tanner, chemin des Rives 64, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Monsieur Peter Glättli, chemin des Rives 64, 2520 La Neuveville

Projet : Construction d'un garage, au chemin des Rives 64, sur la parcelle no 841, ban de La Neuveville

Zone : Plan de protection des rives "La Neuveville-Saint-Joux partie est"

Dimensions : Selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 4 mars 2022 au 4 avril 2022. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 4 mars 2022
Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérant : M. Jean-Bernard Luther, Ochettaz 23, 1025 St-Suplice

Auteur du projet : Störi AG, M. Pascal Pidoux, Sonnenrain 2, 8832 Wollerau

Projet : Remplacement du chauffage existant par une pompe à chaleur et pose de panneaux photovoltaïques, à la route du Château 42, sur la parcelle no 588, ban de La Neuveville

Zone : H2

Dimensions : Selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 4 mars 2022 au 4 avril 2022. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 4 mars 2022
Municipalité de La Neuveville

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE - SERVICE DES PORTS

Publication des places d'amarrage disponibles

Place à flot :

Port - Parcelle no 139 :	Place no PAR-07	Dimension de la place :	800 x 303 cm
Port - J.-J. Rousseau :	Place no JJR-14	Dimension de la place :	639 x 215 cm
	Place no JJR-90	Dimension de la place :	756 x 229 cm
Port - Lessivier :	Place no LES-19	Dimension de la place :	746 x 189 cm
	Place no LES-44	Dimension de la place :	847 x 316 cm

Une dizaine de places à terre sont disponibles, elles font en moyenne 500 x 250 cm

Les personnes intéressées voudront bien s'annoncer par courrier ou par courriel, avec mention "place d'amarrage et le numéro de la place", **jusqu'au vendredi 18 mars 2022.**

Courrier : Municipalité de La Neuveville
Service des ports
Place du Marché 3
2520 La Neuveville

Courriel : ports@neuveville.ch

Si vous êtes déjà en possession d'un bateau, nous vous prions de joindre une copie du permis de navigation à la demande. Il ne sert à rien de nous soumettre votre postulation si votre bateau possède des dimensions supérieures à celles mentionnées ci-dessus.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le service des ports (032 752 10 80).

Important: nous ne tenons pas de liste d'attente, toutes les demandes qui ont été présentées antérieurement à la présente publication sont impérativement à renouveler. Les attributions se feront conformément au règlement des ports. Celui-ci ainsi que le tarif de location sont consultables sur le site internet officiel de la Commune (www.laneuveville.ch).

Service des ports de La Neuveville

Mise au concours

La Municipalité de La Neuveville

Rejoignez-nous dans un environnement multidisciplinaire et formateur.

Pour la crèche municipale Bidibule, la Municipalité de La Neuveville recherche :

Un-e apprenti-e assistant-e socio-éducatif-ve

Entrée en fonction : 1er août 2022

Durée de la formation : 3 ans

NOUS NOUS RÉJOUISSONS DE RECEVOIR :

- Votre lettre de motivation manuscrite
- Votre curriculum vitæ
- Les copies de vos derniers bulletins scolaires

Les offres manuscrites accompagnées des documents usuels sont à adresser à :

Administration municipale
Service des ressources humaines
Postulation « apprenti-e Crèche »
Place du Marché 3
2520 La Neuveville

Jusqu'au mardi 22 mars 2022

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme S. Wahlen, par téléphone, au 032/752.10.00

La Neuveville, mars 2022 Le Conseil municipal

LA NEUVEVILLE

La Neuveville
Place du Marché 3
2520 La Neuveville

032 752 10 00
www.laneuveville.ch

La Municipalité de La Neuveville

MISE AU CONCOURS

Pour la crèche municipale Bidibule, la Municipalité de La Neuveville recherche un ou une :

ASSISTANT/E SOCIO-EDUCATIF/VE

Degré d'occupation : 50 %

Type de contrat : Contrat à durée déterminée d'une année.

Entrée en fonction: 1er août 2022 ou date à convenir.

Profil souhaité :

- CFC d'assistant/e socio-éducatif/ve ou titre jugé équivalent
- Expérience dans le domaine éducatif
- Capacité à mettre en œuvre des démarches éducatives
- Aisance relationnelle avec les collègues et les parents
- Personne sociable, avec facilité de contact et qui aime travailler en équipe
- Personne créative, qui a le sens de l'organisation, qui sait faire preuve de patience et de tolérance

Nous offrons : Une activité intéressante et variée au sein d'une petite structure.

Traitement: selon échelle des traitements du personnel communal

Les offres de service avec curriculum vitae et copies de certificats seront adressées au :

Conseil municipal
Ressources humaines
Place du Marché 3
2520 La Neuveville

Jusqu'au 22 mars 2022

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme Anne-Sophie Lanthemann, directrice de la crèche municipale Bidibule, par téléphone, au 032/751.20.21.

La Neuveville, mars 2022 Le Conseil municipal

LA NEUVEVILLE

Municipalité de La Neuveville
Place du Marché 3
2520 La Neuveville

032 752 10 00
www.laneuveville.ch

HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

Mars

Samedis	5,19	8.00 h - 12.00 h
Lundis	7, 14, 21, 28	8.00 h - 12.00 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet hororaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 5 mars de 9.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

COMMUNE DE NODS

Afin de soutenir les collaborateurs des Travaux publics, la Commune de Nods recherche un(e)

Auxiliaire pour la Déchetterie

Jour de travail : samedi matin (une semaine sur deux de 8h00 à 12h00)

Description du poste
Accueillir et informer les usagers sur le fonctionnement de la déchetterie et la répartition de chaque catégorie de déchets afin qu'ils soient déposés dans les bennes appropriées.

Profil recherché :
Bon sens du contact,
Autonomie,
Discrétion.

Entrée en service : 1er avril 2022

Traitement : Fr. 30.00/h

Vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès de M. Julien Frei au N° de tél. 079 447 24 86 (de 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30).

Les candidatures sont à adresser à l'Administration communale, mention "Auxiliaire pour la déchetterie", Place du Village 5, 2518 Nods ou par e-mail à commune@nods.ch jusqu'au 17 mars 2022.

PROCÉDURES ÉLECTRONIQUES D'OCTROI DU PERMIS DE CONSTRUIRE DEPUIS LE 1er MARS 2022

Les modifications adoptées en décembre 2020 par le Grand Conseil, qui sont apportées à la loi sur les constructions et au décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire et qui sont requises par l'introduction des procédures électroniques d'octroi du permis de construire et d'édiction des plans (eBUP) sont entrées en vigueur le 1er mars 2022, en même temps que la modification de l'ordonnance sur les constructions.

La demande de permis de construire doit être remplie de manière électronique, sur la plateforme eBau, et ne peut plus être déposée au moyen des formulaires officiels.

Les nouveautés sont les suivantes :

- Il incombe aux requérants de déposer leur demande de permis par voie électronique, par l'intermédiaire du programme eBau.
- La demande de permis et tous les autres documents de la procédure sont remplis dans eBau, les plans et l'ensemble des autres documents requis y sont téléversés et transmis à l'Administration communale. Le système génère le formulaire de demande de permis, qui doit être imprimé et signé, puis remis en deux exemplaires à l'Administration communale concernée avec les plans, eux aussi munis d'une signature, et l'ensemble des documents téléversés (art. 10, al. 6 DPC). Les délais commencent à courir à partir de la date de réception du dossier sur support papier par la commune.

- Doivent être déposées sous forme électronique les demandes suivantes en particulier :
• la demande de permis de construire (art. 34, al. 1 LC),
• la demande de dérogation (art. 34, al. 2 LC),
• la demande d'octroi anticipé du permis de construire (art. 37 LC),
• la demande de prolongation de la durée de validité du permis de construire (art. 42, al. 3 LC),
• la demande d'approbation pour des objets de moindre importance (art. 44 LC),
• la demande de modification du projet et les demandes de dérogation a posteriori dans le cadre des procédures d'octroi du permis de construire et de recours en matière de construction menées devant la Direction des travaux publics et des transports (art. 43 et 44 DPC),
• la déclaration spontanée en matière de police des constructions (art. 47a DPC).

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter le site du Canton de Berne :
E-bau – procédure électronique d'octroi du permis de construire dans le Canton de berne.

L'Administration communale de Nods

SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU DU PLATEAU DE DIESSE

Recherche d'un membre

Suite aux récentes modifications au sein du Conseil communal de Nods nous sommes à la recherche d'un membre pour le Syndicat d'alimentation en eau du Plateau de Diesse (SED).

Si vous êtes intéressé(e) faites le savoir au Conseil communal en motivant brièvement votre intérêt, d'ici au vendredi 11 mars 2022. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de l'Administration communale au N° de tél. 032 751 24 29.

CONSEIL COMMUNAL

Nouvelles de l'administration

Nouveaux lieux à vocation touristique et extension des restrictions de vente et de publicité à des produits nicotiniques supplémentaires

Le Conseil-exécutif a adapté l'ordonnance sur le commerce et l'industrie dans deux domaines. Premièrement, il a donné suite à la demande des communes de Hofstetten bei Brienz et de Kandergrund d'être ajoutées à la liste des lieux à vocation touristique. Dans ces lieux, les commerces de détail peuvent ouvrir tous les jours de 6h à 22h30. Cet ajout permettra de renforcer l'attrait des régions touristiques concernées.

Par ailleurs, les produits nicotiniques à usage oral sans tabac seront soumis aux mêmes restrictions de vente et de publicité que les produits du tabac et les cigarettes électroniques. Depuis l'entrée en vigueur de la modification de la loi sur le commerce et l'industrie le 1er juillet 2021, les cigarettes électroniques et d'autres produits du tabac sont soumis aux mêmes restrictions de vente et de publicité que les produits du tabac classiques. Le Conseil-exécutif est habilité à assimiler aux cigarettes électroniques des produits ayant des effets similaires. Ces nouvelles modifications entreront en vigueur le 1er avril 2022.

Réponse à la pétition concernant les conditions de travail des employés agricoles

Le Conseil-exécutif du canton de Berne a pris connaissance de la pétition "55 Stunden sind zu viel! Für bessere Arbeitsbedingungen von landwirtschaftlichen Angestellten" (55 heures, c'est trop ! Il faut améliorer les conditions de travail des employés agricoles). Il est sensible au but de la pétition. D'ailleurs, il s'engage en faveur de conditions de travail équitables dans toutes les branches. Mais si le canton de Berne édictait des dispositions plus strictes que les autres cantons dans ce secteur, cela aurait des répercussions négatives sur la compétitivité des exploitations agricoles bernoises. Celles-ci devraient soit recruter du personnel supplémentaire, et donc supporter des coûts salariaux plus importants, soit augmenter le recours à la main-d'œuvre familiale. Par ailleurs, la latitude offerte par les nouvelles technologies peut être mise à profit pour réduire les heures de travail des employés agricoles. Le Conseil-exécutif renonce par conséquent à prendre des dispositions en vue d'introduire un salaire minimum ou une durée maximale du travail pour les employés agricoles.

Place du Village 5 - 2518 Nods
commune@nods.ch - www.nods.ch

Commune mixte de Nods

ORGANIGRAMME COMMUNE DE NODS 2022

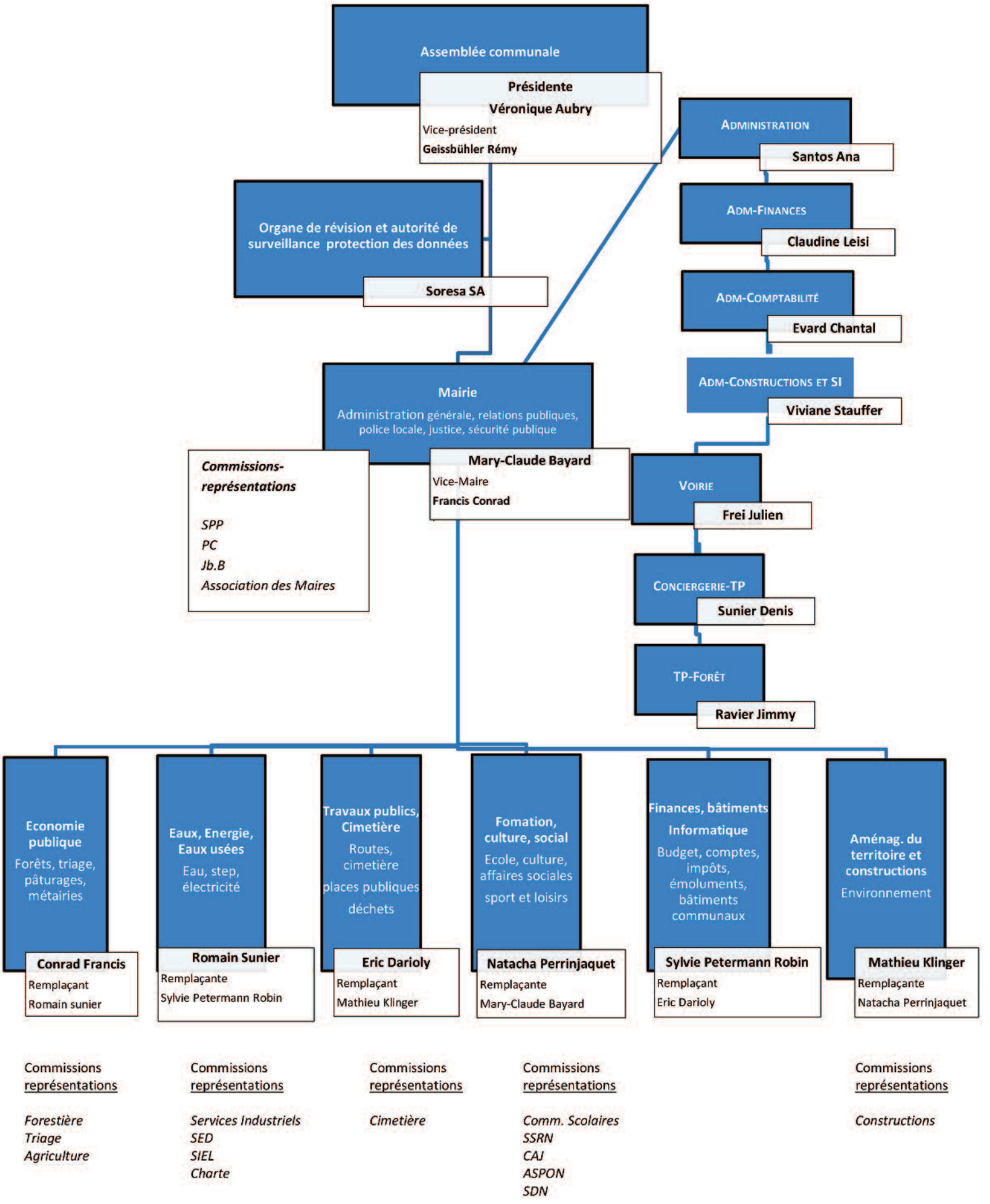

Commissions représentations

Forestière
Triage
Agriculture

Commissions représentations

Services Industriels
SED
SIEL
Charte

Commissions représentations

Cimetière

Commissions représentations

Comm. Scolaires
SSRN
CAJ
ASPON
SDN

Commissions représentations

Constructions

Horaires Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE **8H00** À **11H30** ET DE **13H30** À **16H00**

Le guichet de l'administration *est ouvert selon l'horaire suivant :*

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch
Téléphone : 032 315 70 70
Fax : 032 315 27 69
Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2022, l'administration sera **fermée** aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	15.04.2022		Vendredi Saint
Lundi	18.04.2022		Pâques
Jeudi-Vendredi	26.05.2022	27.05.2022	Ascension
Lundi	06.06.2022		Pentecôte
	25.07.2022	05.08.2022	Vacances estivales
	26.12.2022	02.01.2023	Vacances de Noël

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 – 11:30	16:30 – 18:30	09:00 – 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 1er trimestre 2022

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45
Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

5 mars, 19 mars

L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

SURFACES AGRICOLES A LOUER A DIESSE ET À LAMBOING

La commune met en location **dès le 1er avril 2022:**

une bande de terrain agricole de la parcelle no 2195 du ban de Diesse, "Place de concours", d'une surface de 85 ares,

le terrain agricole de la parcelle no 2022 du ban de Lamboing, "Sur la Chaux", d'une surface de 60.58 ares

Toute personne peut manifester son intérêt, par écrit ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch, **jusqu'au mardi 15 mars 2022.**

L'administration communale

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS DE JARDIN EN 2022

Les factures 2022 vont être envoyées d'ici mi-avril aux abonnés. Le prix est inchangé et se monte à Fr. 80.00 (TVA comprise).

Les personnes **ne souhaitant plus bénéficier** de ce service, sont priées de résilier leur abonnement par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch **jusqu'au vendredi 25 mars 2022** et **renvoyer la vignette verte à l'administration communale,** La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les citoyens qui ne sont pas encore abonnés, peuvent commander la vignette verte par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à :
info@leplateaudediesse.ch.
Ils la recevront à domicile avec une facture.

Il est déjà possible de déposer des déchets verts à Lamboing et à Prêles pour les abonnés, ainsi que les personnes qui auraient passé commande de la vignette 2022.

Nous rappelons que la quantité de déchets verts n'est pas limitée. Toutefois, nous comptons sur le bon sens de chacun afin de limiter leur quantité de déchets. Le gazon peut être laissé sur les pelouses ou déposé autour des arbres et arbustes de votre propriété. Les branches peuvent être brûlées, pour autant qu'elles soient sèches et que le feu ne dure pas plus d'une dizaine de minutes.

Les paysagistes **ne sont pas autorisés** à déposer les déchets verts même si leur client possède la vignette.

Les propriétaires utilisant les services d'un paysagiste sont priés d'informer ce dernier que les déchets verts sont à débarrasser dans le cadre de son mandat.

Des contrôles seront effectués, mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour "jouer le jeu". Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous.

Il est à relever qu'une vignette **est valable pour une propriété.** Les propriétaires de plusieurs biens doivent se munir d'une vignette pour chacun d'entre eux.

Nous vous rappelons également **qu'il est interdit de déposer des déchets verts le dimanche.** Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à cette prescription, par respect pour les citoyens avoisinant les décharges.

Nous vous remercions de votre collaboration.

L'administration communale

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE CARTE D'IDENTITÉ

Vous êtes domicilié(e) dans le canton de Berne et vous souhaitez obtenir un passeport biométrique ou une carte d'identité, voici la marche à suivre :

Toute personne désirant déposer une demande doit se présenter en personne dans l'un des sept centres de documents d'identité du canton de Berne et

uniquement après avoir pris rendez-vous

au no de tél. 031 635 40 00

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

ou par internet sous www.passeportsuisse.ch

Pour notre région, vous pourrez vous rendre aux centres de Bienne, à la rue du Contrôle 20, ou de Courtelary, à la rue de la Préfecture 2c.

Par ailleurs d'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site du canton de Berne, notamment une brochure contenant toutes informations utiles, sous www.be.ch/passeport.

TRIAGE FORESTIER DU MONT SUJET VENTE DE BOIS DE FEU

Les personnes intéressées à l'achat de bois de feu peuvent s'annoncer directement au forestier de triage, M. Ph. Mottet, tél. 079 631 46 87.

Du bois de feu 100 % hêtre sec est disponible en toute longueur. La livraison se fait à domicile.
Pour le prix, veuillez-vous adresser directement à M. Ph. Mottet.

Commune mixte de Plateau de Diesse
et Commune Bourgeoise de Prêles

GROUPE ANIMATION DIESSE GAD

Atelier de taille
d'arbres fruitiers et ornementaux
Samedi 12 mars 2022 de 9h-15h
(en cas de mauvais temps, le cours est reporté au 26.03.2022)

But du cours : Connaissances morphologiques, techniques de coupe et sécurité. 3h de théorie et de démonstration le matin et 2h de pratique l'après-midi.

Animateur : M. Denis Matthey.

Lieu : Lieu du cours à définir.

Matériel : Sécateur, scie, gants, vêtements de circonstance.

Prix : Frs. 50.-/personne – collation prévue à midi.

Assurance : RC privée et accident à charge de chaque participant, le GAD décline toute responsabilité en cas d'accident ou de dégâts.

Inscription : Jusqu'au 5 mars chez Magalie Sprunger. 079 661 36 48

Paiement : Groupe Animation Diesse, 2517 Diesse
CH34 8005 1000 0025 4770 2
Banque Raiffeisen Pierre Pertuis

Le GAD vous souhaite de passer un agréable moment lors de cet atelier !

Le site internet du GAD
vous renseignera en cas de météo incertaine
http://gaddiesse.wixsite.com/accueil

Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
Le Conseil communal

Report de l'Assemblée communale du 29 mars 2022

En raison du manque d'objets figurants à l'Assemblée communale, le Conseil communal, dans sa séance du 21 février 2022, a décidé de reporter l'Assemblée, prévue le 29 mars prochain, à une date ultérieure.

Prêles, le 25 février 2022

L'administration communale

La Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
032 315 70 70

Vous invite à vous rendre massivement aux urnes pour élire vos représentants à l'occasion des élections cantonales du

27 mars 2022

ENSEMBLE
POUR LE JURA BERNOIS ET BIENNE
ALLONS VOTER !

Pour vous faciliter la tâche, nous mettons à votre disposition…

- 3 boîtes aux lettres où déposer vos enveloppes de vote :
  - Prêles, administration
    La Chaîne 2
  - Diesse, ancienne administration
    Route de Nods 2
  - Lamboing, ancienne administration
    Route de Diesse 9
- Et nous vous accueillons volontiers le **dimanche des élections entre 10 heures et midi** au bureau de vote de Prêles !

… donc… à vous de jouer !

Il n'ira pas voter

Il votera sans doute

Il est sûr d'aller voter

L'autonomie au quotidien, aussi grâce à vos dons:
CP 10-3122-5. ucba.ch

UCBAVEUGLES
Union centrale suisse pour le bien des aveugles

ÉLIRE LE GRAND CONSEIL

Tu as reçu différents bulletins électoraux préimprimés ainsi qu'un bulletin vierge. Tu as trois possibilités :

BULLETIN COMPACT

Tu peux choisir le bulletin préimprimé avec la liste des personnes du parti qui t'a le plus convaincu et le laisser tel quel. Tu votes ainsi pour toutes les candidates et tous les candidats proposé-e-s par le parti et tu donnes tous les suffrages de parti à ce parti.

MODIFIER UN BULLETIN

Tu peux prendre un bulletin préimprimé et le modifier **à la main** en fonction de tes souhaits. Il est possible de :

BULLETIN VIERGE

Tu peux toi-même remplir entièrement le bulletin vierge **à la main**. Tu peux également cumuler le nom de candidat-e-s et inscrire des candidat-e-s qui viennent de différents partis.

A **Biffer :** si tu souhaites ne pas élire un-e ou plusieurs candidat-e-s, tu peux biffer leurs noms.

B **Cumuler :** tu peux inscrire les candidat-e-s deux fois sur ta liste. Tu leur donnes ainsi deux voix. Utilise pour cela une ligne vide ou biffe un autre nom sur la liste.

C **Panacher :** tu peux aussi inscrire les candidat-e-s d'autres partis sur la liste de ton choix. Tu donnes ainsi plusieurs suffrages de parti à des partis différents.

D **Désignation du parti :** tu peux modifier ce dernier en haut de la liste. N'oublie pas d'inscrire le numéro de liste correspondant. Si tu as des lignes vides sur ta liste, les voix vont au parti inscrit au-dessus.

Élis-tu le Conseil du Jura bernois ? Si oui, tu trouves toutes les informations correspondantes sur easyvote.ch/electionsBE.

QUI REÇOIT TA VOIX ?

Quand tu élis une candidate ou un candidat au Grand Conseil, aussi bien le parti auquel elle ou il appartient (**suffrage de parti**) que la candidate ou le candidat (**suffrage nominatif**) reçoivent une voix. Plus un parti reçoit de suffrages de parti, plus il aura de sièges au Grand Conseil. Les sièges sont ensuite attribués aux candidat-e-s qui ont obtenu le plus de suffrages nominatifs.

CHECK-LIST

- N'utiliser qu'un seul bulletin électoral.
- Écrire le nom de chaque candidate ou candidat au maximum deux fois.
- Écrire au maximum autant de noms qu'il y a de lignes sur le bulletin, et choisir au moins une candidate ou un candidat.
- Écrire uniquement les noms des candidat-e-s officiel-le-s de ta circonscription électorale ayant le numéro de candidat. Les candidat-e-s officiel-le-s ainsi que leur numéro de candidat se trouvent sur les bulletins préimprimés.

12 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Art-Café. Le secrétariat paroissial (Grand-Rue 13) accueille jusqu'à fin mars quelques tableaux de Chloé-D. Brocard. Petite exposition visible tous les matins de 9h30 à 11h.

Vendredi 4 mars

Cultes dans les homes : 10h, Mon Repos et 10h45, Montagu.
16h30, rencontre du Cycle I à la maison de paroisse
17h45, rencontre des catéchumènes 11H à Diesse

Samedi 5 mars

1h00, restaurant Fraîche-Heure (Centre commercial Migros), ApérÔspi. Un moment sympa autour de l'apéro pour parler de la vie, de l'église, de Dieu de soi. Inscriptions souhaitées auprès du diacre Jean-Marc Leresche, tél. 079 655 73 09

Dimanche 6 mars – journée suisse des malades

10h, culte de Carême à la Blanche-Église
John Ebbutt, pasteur
Témoignages de guérison – « Aimer sa vie et la vivre pleinement » Cantiques : 21-16 ; 45-24, 45-10, 34-10

Mercredi 9 mars

10h, salle Schwander, rencontre du groupe de prières et de partage biblique.
14h30, chant à la maison de paroisse
19h, centre paroissial de Cressier, ch. des Narnes 3, soirée d'information et d'échange pour le Cours Alpha : redécouverte de la foi chrétienne en toute simplicité. Souper offert. Mercredi 16 mars, à 19h, la maison de paroisse de la Neuveville.

Jeudi 10 mars – Concert

20h, Blanche-Eglise, Ensemble vocal de Zürich, direction de Peter Siegwart, programme : " la naissance de Vénus". Entrée adultes, 25.-. Voir encadré

Jeudi 24 mars

13h30-17h30 : sortie au Musée du Château de Nidau. Visite guidée de l'exposition de la correction des eaux du Jura. Collation à la Péniche. Tour du lac en car. 20.- par participant. Inscriptions jusqu'au 17 mars au secrétariat.

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h

A votre service :
Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57, 078 648 57 23, j.ebbutt@macquality.ch
Diacre Jean-Marc Leresche, 079 655 73 09
Pasteure Marie-Laure Krafft-Golay, 032 315 11 53
Secrétariat : Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee

Sonntag 6. März

18.15 Uhr, Pfarrsaal Ligerz: Gottesdienst. Mit der Konfirmationsklasse, Karin Schneider (Musik) und Pfr. Peter von Salis.

Pikettdienst

21. Februar bis 8. Mai: Pfr. Peter von Salis (078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe

La célébration du 6 mars aura lieu à 10h en l'église Notre-Dame de l'Assomption.

Eveil à la foi

Samedi 12 mars, de 17h à 18h30 en l'église de Diesse.

Soupe de carême œcuménique

Mercredi 9 mars, midi, St-Nicolas (Rue Aebi 86, Bienne)

Caté parcours Communion

Mercredis 9 mars et 23 mars, 14h - 15h45, salle de caté de La Neuveville.

Sacrement Pardon et Réconciliation, parcours communion

Vendredi 11 mars, 19h30 - 20h45, église de La Neuveville.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 6 mars

Culte à Nods, 10h, service de voiture

Eveil à la foi

Samedi 12 mars, église de Diesse, 17h-18h30, pour les enfants de 3 à 6 ans, rencontre finale et festive sur le thème "Notre terre extraordinaire"

Dimanche 13 mars

Culte à Diesse, 10h, thème: "Je ne vous appel plus serviteur, mais ami" (Jean 15,15)

Service de voiture

9h35 école à Prêles/ 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse.

Contact

Pasteur: Stéphane Rouèche, stroueche@gmail.com
032 315 27 37 / 079 429 02 80.
Conseil paroissial: Mme Damara Röthlisberger
Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77

www.lac-en-ciel.ch/diesse

Paroisse de Nods

Dimanche 6 mars

10h à Nods : Culte des familles préparé par les enfants du cycle 2 et les catéchètes.

Mardi 8 mars

9h à la cure, lecture biblique et prière.

Mardi 8 mars de 14h à 17h

D'Albert Gobat, jurassien et prix Nobel de la paix, à la muraille de Chine. Réflexion d'un retraîté actif avec Michel Walthert. Rencontre des aînés avec un goûter.

Dimanche 13 mars

10h à Nods, culte, Sainte-Cène.
Une soupe sera servie à l'issue du culte.

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch
N'hésitez pas à le contacter !

Catéchète professionnelle

Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.
1er et 3ème dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie. Cours message ou réflexion et partages en groupes. (également en streaming)
2ème dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels. Sans streaming
4ème dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main. (également en streaming)
Si 5ème dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site
www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.ch

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Ch. des Ecluses 33, rendez-vous chaque samedi à :
9h30 : Partage de la parole (EDS)
10h30 : Culte, louange et prédication

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)
La Neuveville - Plateau de Diesse
Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes
District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**
Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour
Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile : tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée
Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch
Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique
(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Equipement de La Neuveville
Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville
Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end
Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme
Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville Ouvert d'avril à octobre. Fermé en hiver. Infos et manifestations sous : www.jurabernois.ch
Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 494 53 43

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville
Fermeture annuelle
www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse
Fermeture hivernale.
Visites guidées et locations de salles sur demande.
Renseignements : Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch – info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron
Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Samedi	5.3	20h30	Gandstalien
Vendredi	18.3	20h00	Boogie-Woogie SHOW
Samedi	19.3	19h00	Boogie-Woogie TOUR
Dimanche	20.3	11h00	Boogie-Woogie BRUNCH
Samedi	2.4	20h30	Ted Beaubrun – Haïti
Samedi	23.4	20h30	Heidi Happy
Vendredi	6.5	20h30	Brigitte Rosset
Samedi	7.5.	20h30	Brigitte Rosset **supplémentaire**

Appel d'urgence

Tél. 117	Police, appel d'urgence
Tél. 118	Feu, appel d'urgence
Tél. 144	Ambulances, appel d'urgence
Tél. 145	Intoxications, appel d'urgence
Tél. 147	Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes